

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC126

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport afin de créer une carte nationale de l'élève en formation permettant l'accès gratuit à des activités sportives et culturelles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons la création d'une carte nationale de l'élève en formation permettant l'accès gratuit à des activités sportives et culturelles.

François Carré, cardiologue et médecin du sport est interrogé par la chaîne France 3 Bretagne le 3 février 2021 sur la sédentarité des jeunes. Il explique qu'« on sait que l'habitude de pratiquer du sport s'acquiert jeune. Un enfant qui n'a jamais pratiqué de sport jeune a peu de chance de devenir un adulte sportif. Quelqu'un qui fait du sport toute sa vie voit son espérance de vie en bonne santé passer de 64 à 70 ans environ ». Pourtant, « entre 1971 et 2011, les capacités physiques des enfants ont diminué de 25 % et ça continue » s'alarme le médecin.

Nous proposons donc dans cet amendement la création d'une carte nationale de l'élève en formation permettant l'accès gratuit à des activités sportives et culturelles.

Afin de respecter les règles de recevabilité, nous proposons cet amendement sous la forme d'un rapport.